



Muay-Thai Lumpini

19, rue de la boulangerie

93200 SAINT-DENIS

Portable : 06.85.47.95.98

Email : lumpini93@gmail.com

Site : www.lumpini.fr

N° Siret : 421 264 342 00021

CHARTRE ÉTHIQUE DU CLUB

Prévention des Violences Sexistes et Sexuelles (VSS)

- La présente charte s'applique à l'ensemble des personnes participant aux activités du club, notamment les encadrant-e-s, dirigeant-e-s, bénévoles, pratiquant-e-s.
- La présente charte sera affichée, disponible, et signée par les adhérent-e-s et par l'équipe encadrante.

1. PRINCIPES FONDAMENTAUX

- Le club s'engage à garantir un environnement d'entraînement sain, respectueux et sécurisant, dépourvu de toute forme de violence et de harcèlement.
- Le club s'engage à favoriser l'égalité femmes-hommes et entre les différentes personnes minorisées, et ce dans le respect et la dignité de chacun-e.

2. DÉFINITIONS DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

- Les violences sexistes se caractérisent par des propos humiliants et dégradants liés au genre, à l'aspect, à l'orientation sexuelle, aux stéréotypes (ex. : moqueries, injures, attitudes intrusives,...).
- Les violences sexuelles se caractérisent par des contacts non consentis, gestes déplacés, propositions sexuelles, pressions psychologiques, atteinte à l'intimité.

3. ENGAGEMENTS DU CLUB

- Le club s'engage à refuser catégoriquement les attitudes et/ou propos blessants et discriminatoires par rapport au sexe, à l'origine, aux apparences, aux capacités physiques, à la condition sociale, aux orientations sexuelles, et à la religion.
- Le club s'engage à porter une attention particulière à la santé physique et mentale des mineur-e-s. Les activités impliquant des mineur-e-s seront collectives. En cas d'entretien individuel avec un-e mineur-e, celui-ci se fera en présence d'au moins deux personnes encadrantes.
- Le club s'engage à mettre en place un environnement sûr : affichage de la présente charte, du document réglo'sport (numéros utiles et baromètres des violences), identification et formation d'un-e référent-e VSS et structuration d'un engagement collectif autour de ces questions.
- Le club s'engage à former et sensibiliser régulièrement pratiquant-e-s et encadrant-e-s.

4. LES PRATIQUANT·E·S S'ENGAGENT À :

- Respecter ses partenaires.
- Utiliser un langage sans injure ni insulte.
- Respecter l'intimité des autres.
- Signaler à l'équipe encadrante tout comportement susceptible de caractériser des violences sexistes ou sexuelles ainsi que tout propos injurieux.

5. LES ENTRAÎNEUR·E·S ET DIRIGEANT·E·S S'ENGAGENT À :

- Adopter une posture exemplaire et professionnelle.
- Maintenir une distance relationnelle adaptée.
- Encadrer les contacts physiques uniquement dans un cadre pédagogique clair.
- Intervenir immédiatement en cas de propos injurieux ou de violences sexistes ou sexuelles pour faire cesser la situation. Puis, signaler ces comportements suivant la procédure décrite au point 6.

6. PROCÉDURE DE SIGNALEMENT

- Dans le cas où une personne est victime ou témoin d'un comportement qui peut caractériser une violence sexiste ou sexuelle, un signalement pourra être réalisé auprès du/de la référente VSS via l'adresse lumpinivss@gmail.com ou de toute personne encadrante.
- Aucun signalement ne sera ignoré.
- Une enquête interne sera diligentée et des mesures immédiates de protection seront prises. Le cas échéant, les autorités compétentes seront alertées.

7. SANCTIONS

- Au besoin, des sanctions pourront être prises par la personne dirigeante de l'association à l'encontre de toute personne autrice de faits susceptibles de caractériser les violences sexistes ou sexuelles : avertissement, suspension provisoire, exclusion définitive, signalement aux autorités judiciaires et administratives compétentes.

8. PAR LA PRÉSENTE SIGNATURE DE CETTE CHARTE, JE M'ENGAGE À LA RESPECTER :

- Nom & prénom : _____
- Statut : Praticant·e / Parent·e / Entraîneur·e / Dirigeant·e
- Date : ____ / ____ / 202__
- Signature : _____